



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
091-219107233-20221207-VI-DEL-2022-113-DE
Date de dépôt en Mairie : 12/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

Délibération n° VI-DEL-2022-113

Date d'affichage : 1^{er} décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 23

Votants : 33

Objet : Prorogation de la convention de participation financière de la Commune d'Etampes au fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'associations

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Dramane	KÉÏTA	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gilbert DALLERAC représenté par Mme Françoise PYBOT, Mme Maïram SY représenté par M. Dramane KÉÏTA, M. Patrick JULISSON représenté par Mme Paola LEROY, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par Mme Fatos KEBELI, Mme Sana AABIBOU représentée par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Emmanuelle ROYERE représenté par M. Mostefa GHENAÏM, Mme Sabah AÏD représentée par Mme Claude MASURE, M. Joël NOLLEAU représenté par M. JOSSO, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG,

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Joseph ZOGBA, Mme Clotilde DOUARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sana AABIBOU.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20221207-VI-DEL-2022-113-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009, tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association, lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence,

VU la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, pour une école de la confiance,

VU la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012,

VU le contrat d'association conclu le 1^{er} septembre 2005 entre l'Etat et l'Institut Jeanne-d'Arc situé 11 boulevard Henry IV à 91150 ETAMPES.

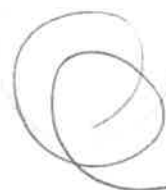
VU la convention de participation financière entre l'Institut Jeanne-d'Arc, l'OGEC (organisme de Gestion de l'Ecole Catholique), et la ville d'Etampes.

VU l'avis de la Commission « Stratégie Financière et Fonctions Support » en date du 29 novembre 2022,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de proroger ladite convention jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours,

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 voix contre (MM. Hillaire, Corbel, Mmes Binet-Dézert, Commeignes),

- Accorde la prorogation de ladite convention jusqu'au 31 août 2023,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation n° 1.



Franck MARLIN
Maire d'Etampes